

PLANTES PROTÉGÉES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La centaurée jacée (*Centaurea jacea*)

La centaurée jacée est une espèce indigène, sauvage et champêtre qui bénéficie d'une longue floraison en été. La plus populaire des centaurées est incontestablement le bleuet, à la couleur d'un bleu profond. La centaurée jacée fait penser au chardon, mais ni sa tige, ni ses feuilles ne portent d'épines.

L'espèce est présente dans presque toute l'Europe. Au niveau mondial, on la retrouve entre autres, aux Etats-Unis et en Argentine. En Belgique, elle est largement disséminée au bord des routes, des lieux herbeux, prairies naturelles et jardins. Son nectar abondant est très apprécié par les abeilles et les papillons.

La centaurée jacée conjugue des qualités thérapeutiques, culinaires et décoratives.

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

La centaurée jacée forme une touffe large et peu dense de 30 à 90 centimètres de haut. Les feuilles sont en forme de fer de lance. Leur face supérieure est rugueuse et leur face inférieure poilue.

Au bout de chaque tige, les fleurs violettes ou mauves et plumeuses semblent solitaires. Cependant, ce qui apparaît être une fleur unique est en réalité une multitude de fleurs élémentaires, regroupées sur un plateau. Les étamines réagissent au toucher en se rétractant, de façon à déposer du pollen sur les insectes qui la butinent. La base de chaque fleur ressemble à un petit ananas.



CC – Teun Spaans



CC – Chelo Vechek

MODE DE REPRODUCTION

La centaurée jacée se ressème spontanément : les fruits tout petits mais nombreux sont munis d'une aigrette (petite touffe de poils) qui favorise leur dispersion par le vent.

DANS QUELS MILIEUX POUSSE-T-ELLE ?

La centaurée jacée se développe dans les prairies sur des sols frais et limoneux, pas trop riches en azote.

Elle fleurit dans les prairies, pâturages, forêts claires, bords des chemins, talus, et terrains vagues en friche. Dans les prairies agricoles, l'espèce a fortement régressé suite à l'utilisation d'engrais stimulant la production de graminées.

Pourtant, le bétail la mange (sans pour autant la considérer comme une nourriture de choix). De plus, des recherches récentes ont démontré que le foin des prairies fleuries de centaurées jacées a une utilité alimentaire importante : les différentes fleurs y apportent des minéraux essentiels et rares (oligo-éléments).

La plante fait souvent partie des prairies riches en couleurs et espèces de fleurs, également attirantes pour les insectes pollinisateurs.

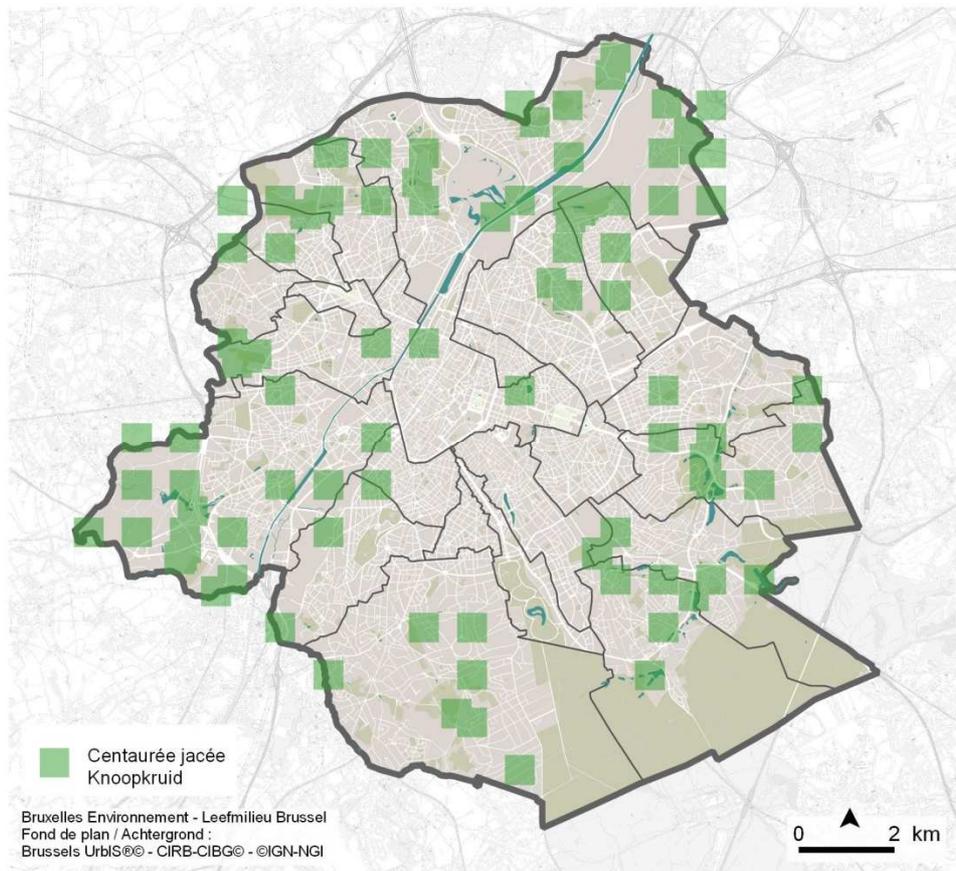
RÉPARTITION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

De toutes les centaurées, c'est la centaurée jacée que nous rencontrons le plus souvent en Région de Bruxelles-Capitale.

On la trouve principalement à des endroits où les services publics ou privés appliquent une gestion favorisant sa présence : gestion différenciée dans les parcs, fauchage tardif des bermes des voiries régionales et gestion écologique des espaces publics.

En été, elle est présente dans de nombreuses communes de la Région, comme par exemple à la Pede (Anderlecht), dans les prés qui sinuent le long de la Woluwe ou encore dans la vallée du Molenbeek, au nord-ouest de Bruxelles.





LA PETITE HISTOIRE

La centaurée jacée tient son nom d'une créature issue de la mythologie grecque, le centaure Chiron : un torse, des bras et un visage d'homme monté sur un cheval sans tête. La légende nous dit qu'il se serait soigné un sabot mal en point en y appliquant un cataplasme de centaurée jacée.

La centaurée a des bienfaits thérapeutiques : ses pétales possèdent une action fortifiante, renforcent l'activité du foie et la résistance à l'infection. Les fleurs sont légèrement astringentes et anti-inflammatoires ; elles seraient également diurétiques et préventives de l'inflammation oculaire.

En décoction, elle soulage les douleurs rhumatismales et raffermi la peau. En bain de bouche, elle soigne gingivites et aphtes.

La centaurée jacée peut également être utilisée en cuisine : sa racine est sucrée et rafraîchissante. On peut la sucer fraîche comme un bâton de réglisse. Ses jeunes feuilles se consomment en salade.



PRESERVATION DES ESPECES

Contexte européen

Deux directives européennes visent à préserver la biodiversité en Europe. On y trouve une information précise (listes) sur les différents types d'habitats et d'espèces à protéger.

Les États membres ont été tenus de définir des zones de protection. En Europe, l'ensemble de ces domaines forment le réseau Natura 2000.

Contexte en Région de Bruxelles-Capitale

En mars 2012, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté l'Ordonnance relative à la conservation de la nature, qui transpose les directives européennes.

Objectifs : protéger, gérer, restaurer des populations d'espèces de la flore et de la faune sauvages ainsi que leurs habitats, mais encore d'autres habitats naturels et des écosystèmes terrestres et aquatiques. Il s'agit en outre de prendre différentes mesures pour maintenir ou restaurer la qualité de l'environnement nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Bruxelles Environnement pratique une gestion différenciée. Elle intervient de manière adaptée sur les différents milieux naturels afin que la faune et la flore puissent se développer au mieux. Par exemple : fauchage des prairies et des bords des routes deux fois par an, aménagement des berges des points d'eau, éclaircissement des arbres (pour un apport de lumière), suppression des pesticides, etc. La forêt de Soignes fait l'objet d'un plan de gestion spécifique, nécessaire au maintien de son micro climat et ainsi de sa biodiversité.

La protection des espèces en Région de Bruxelles-Capitale :

Il existe deux types de protection pour les espèces :

- une protection liée à leur milieu (dans une Zone Natura 2000) ;
- une protection directe de l'espèce, quel que soit l'endroit où elle se situe (même dans votre jardin).

Qu'implique le statut de protection pour chacun de nous ?

Il existe des mesures strictes pour protéger les espèces en Région de Bruxelles-Capitale. Il est interdit de :

- cueillir, ramasser, couper, déraciner et détruire intentionnellement ces espèces dans leur aire de répartition naturelle et dans les zones où elles bénéficient de mesures de protection active ;
- détenir, transporter, faire le commerce ou échanger des spécimens prélevés dans la nature.

Protection spécifique de la centaurée jacée :

La centaurée jacée bénéficie d'une protection liée au milieu : il s'agit d'une plante caractéristique des habitats Natura 2000 « prairie de fauche ».



LA CENTAURÉE JACÉE EN UN COUP D'OEIL

Famille	- Astéracées : grande famille qui comprend près de 13.000 espèces réparties en 1.500 genres: plantes herbacées, arbres, arbustes ou lianes qui ont la caractéristique commune d'avoir des fleurs minuscules, réunies en inflorescence.
Noms	- Nom latin : <i>Centaurea Jacea</i> . - Aussi appelée : bleuet (par erreur), tête de moineau, barbeau, tête de moine ou ambrette.
Catégorie	- Herbacée vivace et rustique. - Comestible. - Nectarifère.
Habitat	- Prés, pâturages, prairies fleuries, terrains vagues, bois clairs, bords des chemins ou des routes, talus. - Plateaux ou montagnes : de la prairie jusqu'à 2.300 mètres. - Prospère sous un soleil franc.
Période de floraison	- De juin à septembre.
Couleur de floraison	- Violet à pourpre.
Densité au m²	- 4 à 5 pieds.
Nature du sol	- Pousse bien sur presque tous les types de sols (plutôt calcaires ou acides). - Bien drainés même pauvres, secs ou caillouteux.
Mode de propagation	- Graines (semis). - Division de touffes.
Période de plantation	- Semis en début de printemps, en mars-avril. - Plantation de préférence en automne (hors gelées).
Maladies, ravageurs	- Très sensibles à l'oïdium.
Risques	- Pas de risques : elle a plutôt des propriétés digestives et thérapeutiques en cas de conjonctivite.
Espèces ressemblantes	- Assez proches des chardons et des cirses, mais qui s'en distinguent notamment par leurs feuilles non épineuses. - D'autres espèces de centaurées dont le bleuet (centaurée des champs, <i>Centaurea Cyanus</i>), la centaurée noire (<i>Centaurea nigra</i>).





Centaurea cyanus (CC- Ritadesbois)



Centaurea nigra (CC-Joan Simon)

EN SAVOIR PLUS

[Les zones Natura 2000](#)

Directives européennes :

- [La directive « Oiseaux » de 2009](#)
- [La directive « Habitats » de 1992](#)

